



Déclaration de la FSU au CDEN du 15 décembre 2017

Pour le premier degré

Nous partageons les constats présentés dans la **convention-cadre pour un aménagement du territoire scolaire du Puy de Dôme** : un taux de pauvreté important qui dans les communes rurales de notre département est supérieur de 3 points par rapport à la moyenne nationale. Pour les familles monoparentales, ce taux passe de 14,7% à 33% ! Des temps d'accès aux services publics deux fois plus longs que dans les autres campagnes françaises pour le Nord Cantal, le Cézallier, les Combrailles, le Livradois-Forez et la montagne bourbonnaise. Des disparités géographiques importantes avec une fragilisation des secteurs ruraux. Le manque de mixité sociale dans nos collèges et particulièrement dans l'agglomération clermontoise. Des résultats scolaires de qualité dans nos petits collèges ruraux qui restent cependant confrontés au problème de l'orientation des élèves après la troisième.

Si la baisse démographique plus importante que prévue est une évidence, pour autant les besoins du département restent d'actualité : les coupes sombres entre 2007 et 2012 n'ont pas été compensées par la création d'un certain nombre de postes. Les conventions rurales dont l'objet affiché est de « limiter l'impact des fluctuations démographiques et de parvenir à une stabilisation des structures scolaires », ne nous semblent pas une réponse satisfaisante. Ces démarches conventionnelles qui se font en parallèle de la carte scolaire sont un coup porté à la règle générale de fonctionnement du service public d'éducation garantissant transparence et équité dans l'affectation des dotations.

La FSU porte le **projet d'une Charte Nationale pour une école rurale de proximité et de qualité**. L'école rurale a des atouts sur lesquels il faut s'appuyer : des écoles de petite taille peuvent être garantes d'un climat scolaire apaisé, d'une proximité avec les parents. Les classes multi-âge favorisent les résultats scolaires, notamment des élèves les plus jeunes.

S'il faut jouer contre l'isolement, la solution des regroupements et des fusions d'école ne doit pas être systématique car elle risque de conduire un peu plus à la désertification avec la disparition des petites écoles.

La création d'équipes académiques de liaison et d'animation (EMALA) pourrait être développée pour mettre à disposition des équipes du matériel adapté (ludothèque, bibliothèque, matériel de sciences, d'EPS...), soutenir la coopération et les échanges entre les écoles d'un réseau. Le dispositif de « plus de maîtres que de classes » appliqué aux écoles rurales peut également favoriser le travail en équipe et l'élaboration de projets. L'engagement de moyens supplémentaires est donc indispensable.

En parallèle, il serait nécessaire de **définir des équipements minimaux** dont doivent disposer les écoles pour mettre en œuvre les programmes scolaires et garantir l'accès aux lieux culturels, artistiques et sportifs. Le SNUipp défend la mise en place d'un fond de péréquation pour les communes les plus démunies. A un moment où les dotations de l'État diminuent, comment réaliser

de nouveaux réseaux assurant un accueil de qualité : problèmes de cantine, de transports, de personnels mis à disposition par les communes ?

Oui, il faut conforter le tissu scolaire en milieu rural et particulièrement dans le département du Puy de Dôme qui est celui qui compte le plus grand nombre d'habitants vivant au-dessus de 800 mètres d'altitude.

Oui, il faut que les partenaires de l'école, coopèrent à la mise en œuvre sur le terrain, des meilleures conditions d'accueil et d'enseignement de tous les élèves. Mais cela ne peut se faire sans un soutien renforcé de l'État en termes de moyens financiers conséquents pour assurer transports, logistique...

L'unicité de l'Education Nationale doit être garantie et passe d'abord par **l'augmentation des ressources humaines**, à savoir, le nombre d'enseignants. Les **RASED** doivent être renforcés, dans ces secteurs éloignés afin de pallier aux problèmes liés aux déplacements. Pour aider les enseignants à mettre en œuvre une pédagogie adaptée aux classes à plusieurs niveaux, un effort important doit être engagé pour la formation initiale et continue. La création de **réseaux de classes d'application délocalisées**, en milieu rural, constitueraient des lieux d'observation et d'immersion dans un environnement pédagogique spécifique.

Enfin, pour éviter le turn-over des équipes, et aider à l'installation des enseignants, en particulier dans les zones de montagne, une réflexion doit être menée avec les élus locaux pour répondre à la question du logement et, avec l'Education nationale, à une bonification de ces postes.

En ce qui concerne la **question des rythmes scolaires**, si bon nombre d'enseignants ont exprimé leur insatisfaction quant aux quatre jours et demi, au niveau national, ces chiffres ne rendent pas toujours compte des réalités locales. Et on ne peut que constater que la profession est divisée que l'on enseigne en ville ou à la campagne, en maternelle ou en élémentaire, en éducation prioritaire ou pas...

En son temps, le SNUipp-FSU a dénoncé le décret Peillon et sa réforme conduite trop rapidement, sans engagement de l'état, sans péréquation financière entre les communes. Le nouveau décret ne fait qu'amplifier la désorganisation de l'école et n'a rien amélioré des inégalités territoriales.

Pour autant, nous ne donnerons pas de leçon aux collègues comme le font certains syndicats qui tendent à leur faire croire que leur statut pourrait être atteint et qu'un modèle vaut mieux que l'autre. Si nous reconnaissons l'argumentation des collègues qui réclament un retour à la semaine de quatre jours, nous entendons aussi les collègues qui apprécient le travail sur cinq matinées de classe. Dans une même ville, d'un secteur à l'autre, selon les milieux sociaux, les attentes ne sont pas les mêmes.

C'est pourquoi, **il nous paraît indispensable que les conseils d'école soient associés aux décisions dans le cadre d'une démarche, commune, transparente et démocratique.** D'ailleurs, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous vous étiez engagé dans ce sens. Or, le Maire de Clermont-Ferrand, Olivier Bianchi, a décidé de maintenir l'organisation du temps scolaire sur 4 jours et demi sans attendre que tous les conseils d'école puissent s'exprimer et que leur décision soit prise en compte par la mairie. Cela n'aide pas à la sérénité des débats et à l'apaisement nécessaire pour traiter cette question. Cette façon de faire n'est pas acceptable. Nous demandons le report de cette décision pour permettre d'aller jusqu'au bout des consultations.

Pour le second degré

La FSU a depuis longtemps soulevé **les problèmes de la ruralité et de la mixité sociale**, différents dans leurs objectifs. Son intérêt immédiat et économique, comme affirmé en son temps - moins de collèges avec plus d'élèves - conduira inéluctablement à la fermeture de petits collèges. Les exemples du passé sont là pour le prouver. Qui peut imaginer que le Conseil départemental du Puy-de-Dôme investira dans la rénovation et l'extension de « petits » collèges pour « rééquilibrer » leurs effectifs par l'accueil de nouveaux élèves issus de collèges à forts effectifs ? Qui peut croire que la création de « pôles d'attractivité » pourra attirer des élèves, d'autant que ce terme est très flou ? Quant aux moyens conservés par la **convention triennale**, ils serviront, non pas à améliorer les conditions d'apprentissage des élèves des territoires concernés, mais ils seront affectés à un rapprochement Ecole-Collège dans le cadre de l'Ecole du Socle.

Ce document, principalement basé sur une évolution de l'offre scolaire, est rempli de contradictions (rééquilibrage des effectifs / limitation du temps de transport, co-construction d'établissements avec des décideurs non signataires...). Il s'appuiera sur la convention ruralité du 1^{er} degré et donne une possibilité au Conseil départemental sur les questions éducatives, avec les mêmes objectifs, moins d'écoles, moins de collèges et plus d'élèves par structure.

Pour la FSU, **cette convention n'est pas acceptable** car elle n'apparaît pas comme étant au service des populations et des élèves dans le respect de l'équité territoriale.

En ce qui concerne la mixité sociale, alors que l'assouplissement de la carte scolaire en 2007 a contribué à l'aggravation des processus de ségrégation scolaire, la FSU fait la demande d'une réflexion de fond sur la carte scolaire, sur ce qui fait l'attractivité de tel ou tel collège, mais elle rappelle qu'il est nécessaire de travailler aussi sur la politique de la ville pour sortir des quartiers ghettos, ainsi que sur l'implantation des établissements privés et les faveurs qui leur sont accordées par certaines collectivités et le ministère.

Cette expérimentation n'exonère pas le ministère de travailler aux autres leviers : l'amélioration des conditions de travail et de vie dans les établissements, ainsi que de la formation des personnels, la politique d'éducation prioritaire, la réflexion sur le rôle des options et des dispositifs dans le choix que les parents font des établissements, de l'enseignement public ou privé. La mixité sociale via la carte scolaire ou l'implantation de formations « attractives » dans des établissements dits défavorisés ne doit pas être l'écran de fumée des politiques contreproductives mises en œuvre par ailleurs. De ce point de vue, ces expérimentations paraissent bien dérisoires face à l'ampleur des inégalités actuelles dans notre système éducatif.

Au regard de la politique menée par le gouvernement Macron, la FSU est en droit de se poser légitimement la question de la sincérité des engagements du ministère sur les objectifs de cette convention.

Nous ne reviendrons pas sur les trois journées de carence, sur la non compensation de la CSG et le gel du point d'indice. Nous n'insisterons pas non plus sur la question ô combien brûlante des téléphones portables... L'actualité de l'éducation est partout, dans les sujets les plus graves comme dans ceux qui pourraient paraître légers mais dont les conséquences sont importantes pour nos élèves, nos métiers, nos conditions de travail.

La suppression de 2 580 postes ouverts aux concours du 2nd degré correspondant simplement, selon le ministre, aux postes non pourvus aux concours 2017, la baisse des postes à la

session 2018 est présentée comme indolore. Il n'en est rien. La diminution de 20 % du nombre de postes offerts aux concours externes affecte tous les concours, agrégation incluse, et toutes les disciplines dont par exemple les capes externes d'Arts plastiques (-37,5 %), d'Histoire-Géographie (-20,6 %) ... Le CAPES de documentation est tout particulièrement maltraité avec une perte de 28 % à l'externe et la fermeture de la section au 3ème concours. C'est une logique comptable qui est à l'œuvre. Ce gouvernement n'a pas choisi d'améliorer les conditions d'étude des élèves. Il y aura moins d'enseignants pour encadrer les collégiens et lycéens plus nombreux dans les prochaines années (+20 000 à la rentrée 2018). Ce gouvernement ne fait pas le choix d'offrir aux étudiants des emplois stables. La période récente a montré qu'il était difficile d'attirer des étudiants vers l'enseignement, malgré une augmentation du nombre de postes aux concours. La lourde baisse des postes risque de les décourager de se présenter aux concours.

Dans les lycées, les personnels sont inquiets : quelles disciplines feront les frais de la réforme ? Par exemple, celle de 2010 a entraîné sur l'académie de Lille l'équivalent de la fermeture de 10 lycées. Le ministre ne cesse de rappeler le coût trop élevé du lycée français par rapport à la moyenne européenne. Mais nos formations sont plus complètes, pourquoi vouloir les faire rentrer à tout prix dans un moule international dont on connaît les limites ? En France, 80 % des bacheliers qui entrent dans le supérieur en sortent avec un diplôme. 80 % contre 68 % dans l'OCDE (76 % en Finlande). L'éducation est un investissement, pas un coût. Cessons l'éducation-basching utilisée pour justifier les réformes en cours. Reconnaissons et défendons les points forts de notre système.

Les attendus en licence viennent d'être publiés par le ministère de l'enseignement supérieur. Leur lecture est affligeante. Certains attendus sont tellement généraux qu'ils devraient être le propre de tout bachelier : possession « d'un bon niveau de culture générale », de « capacités d'argumentation », de « logique et de synthèse » ... D'autres attendus semblent avoir pour seul objectif de dissuader certains lycéens de poser leur candidature. Les bacheliers littéraires sont les grands perdants. Ils ont rarement accès à l'enseignement optionnel de mathématiques. Ils se voient ainsi évincés de psychologie et de STAPS (qui demandent un bon niveau scientifique). Ceux des séries technologiques sont systématiquement exclus des formations qui correspondent aux spécialités de leur bac par une mise en avant des compétences scientifiques générales et celles d'expression écrite et orale. Des compétences « comportementales » indiquées dans les attendus peuvent donner matière à des interprétations très diverses donc inégalitaires voire discriminantes du fait de l'origine sociale. L'entrée en médecine est par exemple conditionnée à la qualité d'empathie. STAPS valorise l'engagement associatif. Or les lycéens n'ont pas tous le loisir de s'investir dans des associations soit parce qu'ils travaillent, soit parce qu'ils sont dans des territoires très enclavés. Ces attendus confirment malheureusement les craintes déjà exprimées par la FSU sur la volonté de sélection sociale déguisée en différenciation d'aptitudes et de profils. Tout se passe comme s'il était désormais nécessaire de vérifier par d'autres moyens les connaissances et compétences que le bac est censé certifier. Ces attendus régleront peut-être la question de l'insuffisance des capacités d'accueil, mais ils vont surtout évincer les jeunes les plus fragiles. La FSU demande le retrait du projet de loi sur l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Pour les élus FSU au CDEN,
Didier LIENNART

FSU du Puy-de-Dôme – Fédération syndicale Unitaire

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.24.83 ✉ fsu63@fsu.fr

